

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

49/10/2018

Dossier complet le :

49/10/2018

N° d'enregistrement :

F09348 P0334

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un supermarché LIDL à CHATEAURENARD (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL Direction Régionale Lunel

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CRISTIANI Florent - Responsable de programmes

RCS / SIRET

34326262210544

Forme juridique

521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Aménagement sur une superficie totale de 11 181m ² , d'un supermarché avec parking pour les usagers d'un total de 130 places. La surface de plancher du magasin sera inférieure à 2 000m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement comprend deux éléments principaux, l'aménagement d'un bâtiment commercial d'une surface de 1851 m², et l'aménagement d'un parc de stationnement de 130 places et de voiries diverses (sur une superficie de 4 800m²).

Ce parc de stationnement comprendra notamment 2 places réservées pour les véhicules électriques (ainsi que 12 places avec fourreaux pour des bornes électriques en attente), ainsi que 6 places réservées situées à proximité de l'entrée du magasin (3 places PMR et 3 places "familles"). Un parc de stationnement pour les cycles sera également aménagé au niveau du parc à caddies.

La réalisation de ce projet, qui intégrera également la réalisation d'un bassin aérien de compensation des eaux pluviales, et des espaces verts, va nécessiter la démolition d'une habitation actuelle présente sur la parcelle Nord-Est du site.

Des défrichements seront également réalisés sur des arbres présents en alignement au Sud du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'aménager un magasin LIDL sur la commune de Chateaurenard afin de diversifier l'offre commerciale se concentrant à l'Est de la commune le long de la RD28.

Ce magasin viendra remplacer le LIDL présent à 2,5km à l'Est sur le chemin des Iscles sur la commune de Chateaurenard, et s'implanter en bordure d'une nouvelle zone d'activités de la "Chaffine II" en cours d'aménagement (cette zone d'activité a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 10/09/2015).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier:

Destruction de l'habitation existante et évacuation des gravats et excédents, défrichage des arbres et fourrés, réalisation du bassin aérien de rétention des eaux, terrassements et aménagement de la plateforme d'accueil, construction de la structure du nouveau magasin, aménagement des espaces verts et de la voirie (parkings).

Accès:

Le chantier sera accessible au Nord par la RD571 et au Sud par le chemin du Barret. Ces deux infrastructures permettent de se connecter à la voie communale de liaison de ces routes (Avenue du Barret) et sur laquelle se raccordera le magasin et son espace de stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'une surface commerciale qui entraînera de ce fait la génération de trafics de la part des clients du magasin, mais également des poids lourds pour l'approvisionnement en produits.

L'accès au magasin et au parking se fera au droit de la voie communale reliant la RD571 au Nord au chemin du Barret au Sud, puis de l'avenue de la Chaffine qui a été prolongée pour l'aménagement de la zone d'activité de la Chaffine II.

Des aménagements seront réalisés sur cette voirie pour sécuriser cet accès.

Divers accès piétons seront également aménagés aux abords du projet.

Les déplacements générés par ce projet resteront modérés par rapport aux trafics actuels notamment sur la RD571, et s'étaleront sur toute la durée d'ouverture du magasin.

Les activités présentes sur le site seront uniquement commerciales, et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site.

Il est à noter que les eaux pluviales en phase d'exploitation seront collectées au sein d'un bassin de rétention/infiltration aérien présent au Nord du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas dans le cadre d'une procédure de permis d'aménager.

Code de l'Environnement: Déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale parcellaire:	11 181 m ²
Surface de plancher totale de l'espace de vente:	1851 m ² (dont 987m ² réglementaire)
Surface de stationnement	4 800 m ² (130 places stationnement)
Surface d'espaces verts:	3 754 m ²
Surface Bassin de rétention :	500 m ² (pour un volume de 750 m ³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de CHATEAURENARD (13)

563, Route d'Avignon
Départementale N°571
13 160 CHATEAURENARD

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 50' 15" 40E Lat. 43° 53' 17" 58N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont situées à 2 km au Nord de la zone du projet (la Basse Durance).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chateaurenard n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche (Ision de la Barthelasse) est situé à plus de 10km au Nord de la zone du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chateaurenard ne présente pas sur son territoire communal de façade littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection le plus proche est le Parc Naturel Régional des Alpilles localisé à 7km au Sud du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chateaurenard est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des routes départementales des Bouches du Rhône, approuvé le 25 mars 2016. Ce PPBE couvre sur la commune 3 infrastructures départementales (RD28, RD34 et RD571). Cependant, seule la RD571 est présente en limite du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Monument Historique le plus proche, "Chapelle Saint-Honorat" est situé à plus de 1 500m au Sud-Est de la zone du projet. La zone du projet est située en dehors du périmètre de protection de tout Monument Historique.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche représentée par le cours de la Durance est située à 2km au Nord de la zone du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chateaurenard dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé le 12 avril 2016. La zone du projet se situe au sein d'une zone Be du plan de zonage de ce PPRI, qui correspond aux secteurs soumis à des crues exceptionnelles, supérieures à la crue de référence, et de fréquence plus rare. La commune de Chateaurenard n'est en revanche pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL montre la présence de 2 sites et sols pollués sur la commune de Chateaurenard. Cependant, ces deux sites sont localisés au sein de la zone industrielle des Iscles, présente à plus de 3km au Nord-Est du projet. La zone du projet n'est donc pas concernée par cette problématique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chateaurenard sur laquelle s'insère le projet n'est pas concernée par une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection de captage le plus proche est situé à plus de 10km de la zone du projet .
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 5km à l'Ouest de la zone du projet, et concerne le site inscrit "Massif de la Montagnette".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches, la ZPS "la Durance" et la ZSC du même nom sont situés à 1,8km au Nord de la zone du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche "Colline du Château de Chateaurenard" est localisé à 1,6km au Sud-Est de la zone du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Le projet sera connecté au réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement du projet seront collectées et dirigées au moyen d'une noue en direction d'un bassin de rétention qui opérera une infiltration des eaux pluviales dans le milieu souterrain (3l/s). Cependant, du fait des faibles superficies collectées en comparaison avec l'espace d'alimentation des masses d'eau, et de la présence d'ouvrages permettant de limiter la pollution des eaux, ce projet n'entraînera pas modifications quantitatives et qualitatives des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de préparation du terrain, et concerneront notamment des déchets inertes (démolition de l'habitation actuelle), des déchets verts (abattage des arbres), ainsi que de la terre extraite lors du terrassement pour la réalisation du bassin de rétention aérien. Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone comprise entre différents axes de transport (RD571, chemin du Barret et voie ferrée) et des zones d'activités, et intègre pour partie une parcelle déjà partiellement imperméabilisée, ainsi que des parcelles en friche. Les milieux rencontrés et le contexte local urbanisé limitent fortement la diversité des habitats et des espèces présentes. La faible richesse écologique a été confirmée par la réalisation d'une étude spécifique en 2015 pour l'aménagement de la ZAC de la Chaffine 2. L'impact sera donc très faible à nul vis à vis de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 2km de la zone du projet sur le cours de la Durance, et sont séparés de celle-ci par quelques axes de transport, mais également de nombreuses fermes et bâtiments d'exploitation agricoles. Aucun impact sur ces sites Natura 2000 ne sera recensé du fait de la distance de ces sites naturels par rapport au projet et de l'insertion du projet en continuité de l'urbanisation et au sein d'une zone enclavée entre plusieurs voies de transports et des zones d'activités industrielles et artisanales.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site de protection réglementaire ou de zone d'inventaire n'est présent à proximité du site du projet. Les zones Natura 2000 et les zonages d'inventaires les plus proches sont situées à 2km de la zone du projet sur le cours de la Durance, et ne seront pas impactées par la réalisation de ce projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone partiellement occupée au Nord-Est (présence d'une habitation), et présentant des zones de friches non exploitées à l'Ouest et au Sud. La réalisation du projet n'entraînera donc pas de consommation d'espaces agricoles ou forestiers, et les espaces naturels ne présentent pas du fait de leur contexte (zone de friche en continuité de l'urbanisation et enclavée), de richesse naturelle spécifique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le seul risque technologique présent à proximité concerne l'axe de transport de matières dangereuses sur la RD571. Le site, qui aura une vocation commerciale, n'accueillera cependant aucun risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet s'inscrit sur un secteur soumis à des crues exceptionnelles supérieures à la crue de référence, de fréquence plus rare. Les eaux de ruissellement sur la zone du projet seront collectées dans un réseau d'assainissement pluvial puis transiteront au sein d'un bassin de compensation des surfaces imperméabilisées, qui permettra de limiter les débits en aval du projet et de ne pas aggraver la situation actuelle. Les débits à l'aval de l'opération seront en situation projet inférieurs à la situation initiale quelles que soient les occurrences de pluie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activités industrielles et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet accueillera, en plus des employés de la structure, de nombreux clients qui se traduira par une augmentation du trafic sur la RD571, sur le chemin du Barret et sur la voie de liaison entre ces deux infrastructures. L'ajout de ces trafic sera toutefois modéré par rapport aux trafics supportés sur ces voies et les incidences seront faibles à modérées, ces trafics se répartissant sur l'ensemble de la plage d'ouverture du magasin.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile supplémentaire. Ce trafic supplémentaire sera toutefois très faible par rapport au trafic sur la RD571 reliant Chateaufort à Avignon, de même que la nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de démolition de l'habitation actuelle sera de nature à créer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la présence d'un système d'éclairage du site. Toutefois, ce système d'éclairage sera limité aux horaires d'ouvertures et sera atténué en période nocturne.</p> <p>Des mats d'éclairage sont de plus présents actuellement en bordure du projet, au Nord sur la RD571 aux abords du carrefour giratoire, et à l'Est sur la voie communale de liaison entre la RD571 et le chemin du Barret.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les opérations de démolition de l'habitation peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels.</p> <p>Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant une activité commerciale non industrielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales ruisselant sur le projet seront collectées gravitairement et acheminées par une noue vers un bassin de rétention qui infiltrera une partie des eaux dans le sous sol. Ces eaux pluviales seront également rejetées au sein de fossés pluviaux présents au bord du site au moyen d'une canalisation assurant un débit de fuite. Les eaux infiltrées et rejetées dans les fossés ne dégraderont pas la qualité des milieux (décantation dans le bassin et présence d'une cloison siphonide et d'un séparateur hydrocarbures en entrée).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du site seront collectées et rejetées au sein du réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concernera un espace commercial qui ne produira pas de déchets dangereux.</p> <p>Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit, ou de Monument Historique n'est présent à proximité du projet. Le Monument Historique et le site classé le plus proche sont situés à 1500m du projet, au cœur du centre ville de Chateaurenard. Le projet n'aura donc aucune covisibilité ou incidence sur ces éléments patrimoniaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement va venir remplacer une habitation individuelle. Aucune activité économique ou agricole n'est en revanche présente sur la zone d'aménagement du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Depuis 2015, l'Autorité Environnementale PACA a donné des avis sur 4 projets situés sur la commune de Chateaurenard, à savoir:

- la construction de serres agricoles en toitures photovoltaïque, à une distance de 2,5km au Sud-ouest (avis du 02/08/2017);
- la réalisation de travaux de desserte en voirie et réseaux du futur lycée de Chateaurenard, à 2,5km à l'Est du projet (avis rendu le 17/08/2017);
- la réalisation d'une piste cyclable à l'emplacement de la voie ferrée entre Rognonas et Plan d'Orgon, localisée à 70m au Sud du projet (avis rendu le 09/08/2017);
- l'extension de la zone d'activité de la Chaffine (avis rendu le 10/09/2015), dont le périmètre étudié intègre la zone du projet.

Les avis formulés pour ces quatre projets suite à des dossiers de demande d'examen au cas par cas ont été rendus et n'ont pas conclu à des incidences importantes nécessitant la réalisation d'études d'impacts, et susceptibles notamment de se cumuler avec ce projet qui ne présente pas d'incidence majeure.

Le projet de création d'un lotissement à vocation d'activité en bordure duquel s'insère le projet à l'étude a notamment mis en lumière un faible intérêt écologique et de faibles enjeux environnementaux du secteur, et de ce fait une absence d'impact significatif de son aménagement. Les enjeux en termes d'insertion paysagère et au regard des eaux superficielles ont notamment fait l'objet de mesures et de procédures spécifiques pour insérer le projet au mieux dans son environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet va entraîner une imperméabilisation de surface supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Ainsi, un système de collecte des eaux de toiture et de chaussée sera mis en place et les eaux collectées seront acheminées vers un bassin de compensation aérien qui infiltrera en partie et rejettera les eaux à débit limité au sein d'un fossé pluvial présent en limite du projet.

Ainsi, les débits en aval de l'opération seront inférieurs aux débits actuels quelle que soit l'occurrence de pluie.

En ce qui concerne le volet visuel et insertion paysagère, des espaces verts seront aménagés, et ceintureront notamment les aménagements extérieurs entre voirie et espaces mitoyens, afin d'intégrer le projet dans son environnement, qui est majoritairement composé de bâtiments d'activités (projet de zone d'activité attenante en cours d'aménagement).

Enfin, en ce qui concerne le milieu humain, le projet va amener une nouvelle attractivité économique à la zone, et les incidences négatives sur le milieu humain seront très faibles, du fait notamment de la faible augmentation du trafic du fait du projet par rapport aux trafics supportés par les voies périphériques. L'incidence vis à vis du milieu humain est donc positive en termes d'attractivité économique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone partiellement urbanisée à l'Est, et sur des parcelles en friche en continuité de l'urbanisation et enclavées entre des infrastructures de transport et des bâtiments d'activités, limitant ainsi très fortement le risque d'incidences sur la biodiversité et le paysage.

Ce projet s'insère de plus en continuité d'une zone d'activité en cours d'aménagement, dont les enjeux ont été pris en compte dans la réalisation d'une étude faune-flore, et pour laquelle l'Autorité Environnementale a rendu un avis favorable.

De plus, la problématique principale (à savoir l'imperméabilisation des surfaces), fait l'objet de mesures compensatoires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Demande de Permis de construire - Documents graphiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LUNEL

le, 18/10/2018

Signature



sur le cadre ci-dessus

